

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 12 avril 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale par intérim, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1679/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1680/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1681/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Nomination d'un huissier et d'une agence de recouvrement pour l'année 2015-2016;
8. Nomination du vérificateur externe pour l'année financière 2015-2016;
9. Choix des professionnels pour la construction d'une école primaire à Saint-Hippolyte;
10. Construction d'une école primaire 3-18 à Mirabel (Secteur Saint-Janvier);
11. Réfection de plancher du gymnase et des entrées à l'école Val-des-Monts;
12. Remplacement des planchers et travaux divers à l'école Saint-Julien;
13. Réfection de la salle mécanique à l'école De La Durantaye;
14. Rénovation de la salle mécanique à l'école Dubois;
15. Remplacement du plancher du gymnase, des corridors et des classes à l'école aux Quatre-Vents;
16. Remplacement des fenêtres et réfection de la toiture à l'école Sainte-Anne;
17. Octroi du mandat à la Commission scolaire des Laurentides pour l'achat du portefeuille d'assurances complémentaires pour les commissions scolaires avec le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) à compter du 1^{er} juillet 2016;
18. Questions diverses;
19. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

NOMINATION D'UN HUISSIER ET D'UNE AGENCE DE RECOUVREMENT POUR L'ANNÉE 2015-2016 (RCE-1682/SRF)

ATTENDU QUE la commission scolaire s'est dotée d'une procédure de recouvrement des comptes à recevoir;

ATTENDU QUE la commission scolaire s'est dotée d'une procédure pour le recouvrement de la taxe scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, de retenir les services de la firme d'huissiers Saulniers, Robillard, Lortie SENC pour le recouvrement de la taxe scolaire et les services de l'Agence de recouvrement Crédit Protection E.D. Itée pour les autres comptes à recevoir.

Adopté

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (RCE-1683/SRF)

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique, article 284, oblige la commission scolaire à nommer un vérificateur externe pour chaque année financière;

ATTENDU QUE la commission scolaire a procédé par appel d'offres public pour le choix des services professionnels pour la vérification de l'année 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et de deux années de renouvellement;

ATTENU QU'une analyse des différentes propositions a été effectuée par un comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de retenir les recommandations du comité de sélection, à savoir de confier les services professionnels à la firme Labranche Therrien Daoust Lefrançois inc. pour la vérification des états financiers et des clientèles scolaires pour l'année 2015-2016.

Adopté

CHOIX DES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINT-HIPPOLYTE (RCE-1684/SRM)

ATTENDU l'appel d'offres 15380-048 – choix de services professionnels pour le mandat d'architecture en vue de la construction d'une école primaire à Saint-Hippolyte;

ATTENDU l'appel d'offres 15380-049 – choix de services professionnels pour le mandat d'ingénierie civile et de structure en vue de la construction d'une école primaire à Saint-Hippolyte;

ATTENDU l'appel d'offres 15380-050 – choix de services professionnels pour le mandat d'ingénierie mécanique et électricité en vue de la construction d'une école primaire à Saint-Hippolyte;

ATTENDU la résolution R-5284/SRM – demande d'autorisation en lien avec la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Hippolyte;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont procédé à l'évaluation des propositions reçues selon les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

A) De retenir les services professionnels :

- De la firme Birtz Bastien Beaudoin Laforest / Hébert Zurita Danis Smith Architectes en consortium, en architecture, dont la soumission a obtenu la note finale la plus élevée;
- De la firme Cima + S.E.N.C., en ingénierie civile et structure, dont la soumission a obtenu la note finale la plus élevée;
- De la firme Beaudoin Hurens, en ingénierie mécanique et électricité, dont la soumission a obtenu la note finale la plus élevée;

dans le cadre du projet de construction d'une école primaire à Saint-Hippolyte.

B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.

C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

M. Jean-Pierre Joubert quitte la salle après avoir dénoncé son intérêt potentiel. Il est 18 h 40.

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE 3-18 À MIRABEL (SECTEUR SAINT-JANVIER)
(RCE-1685/SRM)

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord a reçu du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (maintenant MELS) l'autorisation de construire une nouvelle école primaire à Mirabel;

ATTENDU QUE la firme Leclerc Associés Architectes inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission #15380-053) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 mars 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Consortium M.R. Canada Ltée de Mirabel au montant forfaitaire de 8 974 000 \$ (avant les taxes) a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 1^{er} avril 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de construction d'une école primaire 3-18 à Mirabel (secteur Saint-Janvier) à l'entreprise Consortium M.R. Canada Ltée de Mirabel au montant forfaitaire de 8 974 000 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

M. Jean-Pierre Joubert occupe son siège. Il est 19 h 45.

RÉFECTION DE PLANCHER DU GYMNASÉ ET DES ENTRÉES À L'ÉCOLE VAL-DES-MONTS
(RCE-1686/SRM)

ATTENDU QUE la firme Viau Bastien Gosselin, architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-055) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 mars 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Banexco inc. de Boisbriand au montant forfaitaire de 210 000 \$ (avant les taxes) a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 17 mars 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection de plancher du gymnase et des entrées à l'école Val-des-Monts à l'entreprise Banexco inc. de Boisbriand au montant forfaitaire de 210 000 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

REMPLACEMENT DES PLANCHERS ET TRAVAUX DIVERS À L'ÉCOLE SAINT-JULIEN (RCE-1687/SRM)

ATTENDU QUE la firme DF+DKA architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-060) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 1^{er} avril 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie SJA Construction inc. de Brownsburg-Chatham au montant forfaitaire de 217 854,79 \$ (avant les taxes) a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 4 avril 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement des planchers et travaux divers à l'école Saint-Julien à l'entreprise SJA Construction inc. de Brownsburg-Chatham au montant forfaitaire de 217 854,79 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

RÉFECTION DE LA SALLE MÉCANIQUE À L'ÉCOLE DE LA DURANTAYE (RCE-1688/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Ingéme! Experts-Conseils inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-63) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 mars 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Mécanique Northerm inc. de Saint-Jérôme au montant forfaitaire de 231 180 \$ (avant les taxes) a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 29 mars 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection de la salle mécanique à l'école De La Durantaye à l'entreprise Mécanique Northerm inc. de Saint-Jérôme au montant forfaitaire de 231 180 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

RÉNOVATION DE LA SALLE MÉCANIQUE À L'ÉCOLE DUBOIS (RCE-1689/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Ingéme! Experts-Conseils inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-64) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 mars 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie L'Heureux Mongeau JC Lauzon (9106-4154 Québec inc.) de Montréal au montant forfaitaire de 176 900 \$ (avant les taxes) a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 23 mars 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de rénovation de la salle mécanique à l'école Dubois à l'entreprise L'Heureux Mongeau JC Lauzon (9106-4154 Québec inc.) de Montréal au montant forfaitaire de 176 900 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

REMPLACEMENT DU PLANCHER DU GYMNASE, DES CORRIDORS ET DES CLASSES À L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (RCE-1690/SRM)

ATTENDU QUE la firme Viau Bastien Gosselin, architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-067) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 1^{er} avril 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Banexco inc. de Boisbriand au montant forfaitaire de 328 700 \$ (avant les taxes) a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 4 avril 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement du plancher du gymnase, des corridors et des classes à l'école aux Quatre-Vents à l'entreprise Banexco inc. de Boisbriand au montant forfaitaire de 328 700 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE SAINTE-ANNE (RCE-1691/SRM)

ATTENDU QUE la firme Héloïse Thibodeau architecte inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-068) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 avril 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Éliane Construction inc. de Mirabel au montant forfaitaire de 179 880 \$ (avant les taxes) a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 4 avril 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement des fenêtres et réfection de la toiture à l'école Sainte-Anne à l'entreprise Éliane Construction inc. de Mirabel au montant forfaitaire de 179 880 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

OCTROI DU MANDAT À LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES POUR L'ACHAT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES AVEC LE COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (CARLLL) À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2016 (RCE-1692/SRM)

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) désire adhérer au Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière pour l'acquisition du portefeuille d'assurances complémentaires pour la CSRDN à compter du 1^{er} juillet 2016 pour une période d'une année avec une possibilité de reconduction de deux termes annuels additionnels pour les mêmes conditions et garanties ou à des conditions et garanties plus avantageuses;

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la CSRDN doit octroyer un mandat officiel par écrit à la personne et à la commission scolaire qui représentera le CARLLL au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

CONSIDÉRANT QUE le montant total dépasse le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

CONSIDÉRANT QUE par ce mandat, notre organisme s'engage à acquérir les services selon les quantités spécifiées auprès du fournisseur retenu par la Commission scolaire des Laurentides et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles se basant sur la demande du Secrétariat du Conseil du trésor d'adhérer à des regroupements d'achats lorsque possible;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du secrétariat général et des communications de procéder dans le sens et à la lumière des considérants de la présente résolution;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public plus haut décrit à la Commission scolaire des Laurentides selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'acquisition du portefeuille d'assurances complémentaires auprès du fournisseur retenu par le mandataire du CARLLL et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres dont la possibilité de reconduction de deux termes annuels additionnels pour les mêmes conditions et garanties ou à des conditions et garanties plus avantageuses.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1693/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 19 h.

Adopté

Président

Secrétaire